

15.09.2026 - 16:49 Uhr

Le Conseil des États dit oui à une interdiction efficace des importations de fourrure



Le Conseil des États dit oui à une interdiction efficace des importations de fourrure

Le Parlement fait passer la protection des animaux avant les intérêts de l'industrie de la fourrure

Berne/Zurich, le 15 septembre 2026 - Le Conseil des États a ouvert la voie à une interdiction efficace des importations de fourrure. Lors de ses débats de ce jour, il a examiné le contre-projet indirect à l'initiative fourrure et s'est rallié à la position du Conseil national. Il garantit ainsi que les produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements ne pourront, à l'avenir, plus être réintroduits sur le marché suisse par des voies détournées.

L'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES, la Fondation pour l'animal en droit (Tier im Recht - TIR), la Protection Suisse des Animaux PSA, Zürcher Tierschutz, Sentience et Animal Rights Switzerland saluent avec une très grande satisfaction cette décision historique.

«Aujourd'hui, l'alliance des organisations de protection des animaux s'est imposée face aux intérêts du lobby de la fourrure. Le Conseil des États a reconnu qu'une interdiction d'importer ne peut être crédible que si les critères permettant de définir les produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements sont clairement établis et appliqués de manière stricte. Nous sommes très soulagés qu'il ait opté pour une solution efficace reposant sur le système de certification de l'OSAV», déclare Katja Schönenberger, directrice générale de QUATRE PATTES Suisse.

Un rejet clair des revendications du lobby de la fourrure

Le contre-projet indirect adopté par le Conseil des États prévoit que l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) définisse, dans le cadre d'un programme de certification, quelles méthodes de production de fourrure sont considérées comme constitutives de mauvais traitements envers les animaux et tombent donc sous le coup de l'interdiction d'importer.

Avant les débats de ce jour, l'industrie de la fourrure avait tenté d'affaiblir le contre-projet en remplaçant le

système de certification élaboré par la Confédération par une solution fondée sur de prétendus standards internationaux.

Une telle approche aurait créé le risque que des labels de l'industrie de la fourrure soient considérés comme conformes, alors même qu'ils autorisent des modes d'élevage provoquant de graves souffrances animales. Les produits portant ces labels auraient ainsi pu continuer à être importés en Suisse. Le Conseil des États a aujourd'hui clairement rejeté ces tentatives d'affaiblissement. La Suisse maintient ainsi ses propres exigences élevées en matière de protection animale, plutôt que de s'aligner sur les standards de l'industrie de la fourrure.

Un large soutien au sein de la population

La décision du Conseil des États correspond également à la volonté de la population. Selon [une enquête représentative réalisée par gfs-zürich \(en allemand\)](#), 94% des électrices et électeurs suisses souhaitent maintenir l'interdiction d'importer des produits en fourrure décidée par le Conseil fédéral durant l'été 2024 et qui entrera en vigueur en 2029.

Le contre-projet indirect constitue ainsi une solution efficace et proportionnée : non seulement il inscrit l'interdiction d'importer dans la loi, mais il prévoit également une interdiction de commercialisation ainsi que des contrôles efficaces et des sanctions légales tout au long de la chaîne de distribution.

Du point de vue de la protection des animaux, la décision prise aujourd'hui représente une avancée majeure. Le Parlement a choisi d'exclure de manière conséquente du marché suisse les produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements, envoyant ainsi un signal fort contre l'élevage industriel d'animaux pour leur fourrure.

La dernière étape de ce long processus parlementaire sera le vote final, prévu le 2 octobre.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dungler et ses amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Ses campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux dits de rente et les animaux sauvages – comme les ours, les grands félins et les orangs-outans – issus d'élevages non conformes aux besoins de l'espèce et ceux dans les zones de catastrophes naturelles et de conflits. Avec des bureaux en Afrique du Sud, en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Belgique, en Bulgarie, au Cambodge, aux États-Unis, en France, au Kosovo, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse, en Thaïlande, en Ukraine et au Vietnam, ainsi que des refuges pour les animaux en détresse dans 13 pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions à long terme. QUATRE PATTES est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours que l'on a pu sauver de mauvaises conditions de détention, un environnement adapté à leur espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos

Une sélection de photos est disponible [ici](#).

Copyright selon métadonnées

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elles ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le for juridique est Vienne.

Contact Médias

Sylvie Jetzer

Communication Suisse

QUATRE PATTES – Fondation pour la protection des animaux

Altstetterstrasse 124

8048 Zurich

043 311 80 90

presse@vier-pfoten.ch

Medieninhalte



Une interdiction d'importation des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements est sur le point être adoptée. © VIER PFOTEN



Une interdiction d'importation des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements est sur le point être adoptée. © VIER PFOTEN

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100942343> abgerufen werden.